



CAHIER DES CHARGES

Objet : Accompagnement des collectivités territoriales du SAGE de l'Elorn dans leur gestion des espèces végétales invasives - Année 2018

Maître d'ouvrage : Syndicat de Bassin de l'Elorn

1- Nature de la consultation

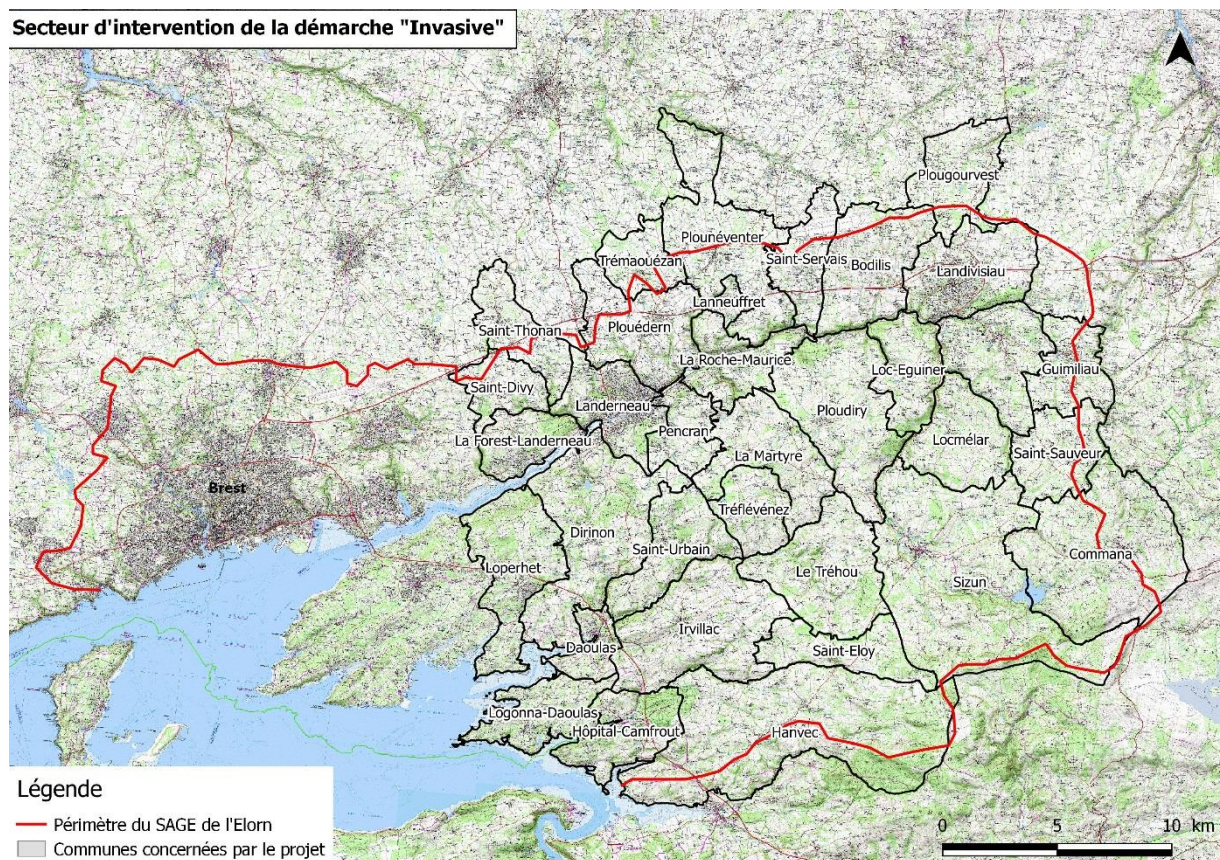
Le Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est engagé depuis 2013 dans une action volontaire afin de limiter l'expansion des espèces végétales invasives sur son territoire. Le syndicat a dès le début souhaité associer étroitement les acteurs du territoire susceptibles d'interagir directement avec ces espèces : services techniques communaux, entreprises d'entretien des espaces publics, associations gestionnaires d'espaces. Cela s'est traduit par un premier programme qui a associé la formation à la connaissance des espèces invasives et aux problématiques de gestion qu'elles posent, à la mise sur pied d'un réseau de collecte de données, avec localisation sur carte, impliquant la majorité des services communaux du territoire.

Ce réseau doit continuer à être accompagné afin d'assurer son efficacité, en améliorant la compétence de ses acteurs, et en continuant à les associer à la réflexion sur les plans de gestion à bâtir.

En 2018, l'objectif est de poursuivre la dynamique lancée depuis 2013, auprès des services techniques des communes et des entreprises locales du territoire, ainsi que d'élargir l'accompagnement auprès du grand public. Un travail de sensibilisation des élus du territoire sera également poursuivi.

2- Localisation du secteur d'intervention et période

Les interventions recouvrent l'ensemble des communes intégrées au territoire du SAGE excepté les 8 communes de Brest Métropole (gérées directement par Brest Métropole), soit 34 communes.



3- Procédure de passation

Le marché se fait dans le cadre d'un Marché à procédure adaptée.

4- Contenu de la mission

La prestation demandée se décline en 3 parties :

1- Accompagnement individuel des communes – Aide à l'élaboration et mise en place de plans de gestion

- Poursuite de la dynamique par une rencontre annuelle auprès de toutes les communes engagées dans la démarche (discussion, temps d'échanges, recueil des nouvelles données cartographiques) et enrichissement de la base de données SIG déjà constituée par intégration des données recueillis par les services techniques des communes engagées
- Validation des données sur le terrain pour 3 communes, et description complète des stations dans la base de données SIG (préconisations de gestion, niveaux de priorité et d'interventions notamment).
- Formalisation des préconisations de gestion de la base de données sous la forme d'un plan de gestion global pour 4 communes et début de mise en œuvre (secteurs prioritaires, secteurs où ne pas intervenir, définir les techniques à mettre en place en fonction de la vulnérabilité des secteurs (biodiversité, sécurité), du matériel des communes, du temps accordé...).
- Accompagnement de 4 communes dans la mise en œuvre de leurs plans de gestions élaborés en 2017.

2- Formation et sensibilisation

- Accompagnement des services techniques des communes à travers une demi-journée de formation portant sur l'aide à la reconnaissance des espèces invasives.
- Proposition d'une demi-journée de formation, alternant présentation en salle et sortie sur le terrain, pour les entreprises locales du territoire (Entreprises d'entretien d'espaces verts, travaux publics,...). Enjeux : remobiliser les entreprises locales qui désertent les formations.
- Proposition d'une demi-journée de formation sur la thématique « gestion des invasives des bords des routes » qui s'intégrera à une journée thématique « gestion des bords de route : invasive / bocage » à destination des élus locaux et services des routes.
- Sensibilisation des élus locaux en se basant notamment sur le travail réalisé par les services techniques des communes (présentation de l'inventaire en cours, des plans de gestion, de techniques pouvant être mise en place pour limiter la propagation...). Une demi-journée de restitution à destination des élus communaux et communautaire sera à prévoir.

3- Elargissement vers le grand public

➤ Elargissement vers le grand public : prévoir des actions de sensibilisation vis-à-vis des habitants de ces communes (faire des propositions : bulletins municipaux, communication dans le cadre d'évènements grand public...).

5- Prestations supplémentaires

Suivant la mobilisation et l'intérêt des acteurs locaux pour la thématique, une ou plusieurs demi-journées de formation peuvent être éventuellement demandées en supplément.

6- Remise des offres

Les offres sont à remettre au Syndicat de Bassin de l'Elorn, Guern Ar Piquet, Ecopôle, 29460 Daoulas, pour le **vendredi 23 mars 2018 à 17h00**.